TRADUCTION CERTIFIEE CONFORME DE L'ORIGINAL ALLEMAND VERS LE FRANCAIS


# MFPA Leipzig GmbH

Organisme agréé de contrôle, de surveillance et de certification des produits, des composants et des systèmes de construction

**Ressort III – Sécurité Incendie Bâtiment**
Dr. Ing. Peter Nause

**Equipe de travail 3.1 – Réaction au feu des produits de construction**
Mathias Claus
Tél. : +49 (0) 341 - 6582-125
claus@mfpa-leipzig.de


## PROCÈS-VERBAL DE CLASSEMENT n° KB 3.1/13-180-2

Rapport du classement de la réaction au feu

du 01 juillet 2013
1ère édition

| | |
|---|---|
| Donneur d'ordre : | Vitrulan Textile Glass GmbH<br>Bernecker Strasse 8<br>95509 Marktschorgast |
| Objet de la demande : | Classement de la réaction au feu suivant DIN EN 13501-1:2010 |
| Objet : | Groupe n° 1 : SYSTEXX « Revêtement en verre de grande stabilité dimensionnelle, à vocation fonctionnelle et décorative, disponible en écru ou pré-peint blanc, avec et sans couche de colle activable à l'eau au verso ». |
| Date de l'ordre : | 03 juin 2013 |
| Suivi par : | M. Claus |

Le présent procès-verbal de classement comprend 6 pages.


La reproduction du présent procès-verbal n'est autorisée que sous sa forme intégrale, Toute publication – même partielle – demande l'accord écrit préalable de MFPA Leipzig GmbH. Seul le procès verbal sous forme écrite et doté du cachet original et de la signature originale de la personne habilitée à signer fait foi.

Les conditions contractuelles générales (AGB) de la société MFPA Leipzig GmbH sont applicables.



ilac-MRA DAkkS Deutsche Akkreditierungsstelle D-PL-11021-01-00

Laboratoire accrédité par DAkkS GmbH suivant DIN EN ISO/IEC 17025. l'accréditon s'applique exclusivement aux procédures indiquées dans l'acte présent (marqué par *dans ce document) L'acte est consultable sous www.mfpa-leipzig.de.

Organisme agréé de contrôle notifié suivant la loi de construction du pays (SAC 02) et suivant la loi des produits de construction (NB 0800).

Gesellschaft für Materialforschung und Prüfungsanstalt für das Bauwesen Leipzig mbH (MFPA Leipzig GmbH)

Siège social : Hans-Weigel-Str. 2b – 04319 Leipzig/Allemagne
Directeur : Prof. Dr. Ing. Frank Dehn
R.C.: Tribunal d'instance à Leipzig HRB 17719
TVA intracomm. : DE 813200649
Tél. : +49 (0) 341 - 6582-0
Fax: +49 (0) 341 - 6582-135

## 1 Détails du produit de construction classé

D'après les renseignements du donneur d'ordre, le produit de construction à classer est un représentant des produits du groupe 1 : SYSTEXX « Revêtement en verre de grande stabilité dimensionnelle, à vocation fonctionnelle et décorative, disponible en écru ou pré-peint blanc, avec et sans couche de colle activable à l'eau au verso » collé sur toute la surface de plaques de plâtre.

La couleur du revêtement en verre était blanche.

Les échantillons ont été fabriqués sans peinture supplémentaire.

D'après les renseignements du donneur d'ordre, le produit de construction est conforme aux certifications européennes de produits énoncées ci-après : DIN EN 15102:2011.

### 1.1 Caractéristiques des produit de construction classés

Le donneur d'ordre a regroupé les produits dans une famille de produits ayant les caractéristiques identiques.

Tableau 1: Caractéristiques du représentant des produits du groupe n° 1 SYSTEXX retenu par le donneur d'ordre :

| | |
|---|---|
| Epaisseur [mm] | environ 0,6 |
| Masse surfacique [g/m²] | environ 321 |
| Perte au feu [g/m²] | environ 100 |

### 1.2 Configuration d'essais suivant DIN EN 13823

Les échantillons d'une épaisseur de 0,6 mm ont été collés sur des plaques de plâtre d'une épaisseur de 12,5 mm en conformité avec le tableau 1 de la norme DIN EN 13238.

Le représentant du groupe n° 1 SYSTEXX a été collé à la verticale et formant un joint croisé sur sa plaque de support en plaque de plâtre selon la norme DIN EN 13823, section 5.2.2, alinéa e).

## 2 Rapports d'essai et résultats d'essais en appui du présent classement

### 2.1 Rapports d'essai

| Nom du laboratoire | Donneur d'ordre | N° du rapport | Méthode d'essai |
|---|---|---|---|
| MFPA Leipzig GmbH | VITRULAN Textile Glass GmbH | PB3.1/09-410Ä du 26 mars 2010 | DIN EN 13823 |
| MFPA Leipzig GmbH | VITRULAN Textile Glass GmbH | PB3.1/09-398Ä du 26 mars 2010 | DIN EN 13823 |
| MFPA Leipzig GmbH | VITRULAN Textile Glass GmbH | PB3.1/10-030-1 du 05 février 2010 | DIN EN 13823 |
| MFPA Leipzig GmbH | VITRULAN Textile Glass GmbH | PB3.1/09-408Ä du 26 mars 2010 | DIN EN ISO 11925-2 (30 s temps d'exposition aux flammes) |
| MFPA Leipzig GmbH | VITRULAN Textile Glass GmbH | PB3.1/09-400Ä du 23 mars 2010 | DIN EN ISO 11925-2 (30 s temps d'exposition aux flammes) |
| MFPA Leipzig GmbH | VITRULAN Textile Glass GmbH | PB3.1/10-030-2 du 08 février 2010 | DIN EN ISO 11925-2 (30 s temps d'exposition aux flammes) |

## 2.2 Résultats d'essais suivant DIN EN 13823 du représentant retenu du groupe n° 1 SYSTEXX

| Méthode d'essai | Paramètres | Nombre d'essais | Résultats d'essais | |
|---|---|---|---|---|
| | | | Paramètres continus (moyenne) | Exigences remplies (O/N) |
| EN 13823 | Figra $_{0,2\ MJ}$ | 3 | 55 | (-) |
| | Figra $_{0,4\ MJ}$ | 3 | 0 | (-) |
| | LFS < bord | 3 | (-) | O |
| | THR $_{600s}$ [MJ] | 3 | 1,0 | (-) |
| | Smogra [m²/s²] | 3 | 0 | (-) |
| | TSP$_{600s}$ [m²] | 3 | 18 | (-) |
| | Gouttelettes / débris enflammés | 3 | (-) | aucune formation de gouttelettes / débris enflammés |

(-) non applicable

## 2.3 Résultats d'essais suivant DIN EN ISO 11925-2 du représentant retenu du groupe de produits n° 1 SYSTEXX

| Méthode d'essai | Paramètres | Nombre des essais | Résultats d'essais | |
|---|---|---|---|---|
| | | | Paramètres continus (moyenne) | Exigences remplies (O/N) |
| DIN EN ISO 11925-2 temps d'exposition aux flammes es bords et surfaces 30s d'exposition | Fs ≤ 150 mm | 7 | (-) | O |
| | Gouttelettes / débris enflammés | 7 | (-) | aucune formation de gouttelettes / débris enflammés |
| | Inflammation du papier-filtre | 7 | (-) | aucune inflammation |

(-) non applicable

## 3 Classement et domaine d'application

### 3.1 Référentiel du classement

Le présent classement a été fait en conformité avec les paragraphes 11 et 14.1 de la norme DIN EN 13501-1:2010 et de la norme de produit DIN EN 15102:2011.

### 3.2 Classement

Le représentant des produits du groupe n° 1 SYSTEXX : « Revêtement en verre de grande stabilité dimensionnelle, à vocation fonctionnelle et décorative, disponible en écru ou pré-peint blanc, avec et sans couche de colle activable à l'eau au verso ».

a été classé comme suit par rapport à sa réaction au feu : B

Le classement supplémentaire par rapport à l'émission des fumées est : s1

Le classement supplémentaire par rapport à la formation de gouttelettes enflammées / de débris enflammés est : d0

Le format de classement de la réaction au feu des produits de construction est :

| Réaction au feu | | Opacité des fumées | | | Gouttelettes / débris enflammés | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| B | - | s | 1 | | d | 0 |

à savoir **B – s1, d0**

**Classement de la réaction au feu : B – s1, d0**

### 3.3 Domaine d'application du produit

Le classement indiqué au paragraphe 3.2 ci-dessus s'applique au produit de construction décrit au paragraphe 1 ci-dessus et est valable pour les conditions d'utilisation finale énoncées ci-après :

- Le représentant des produits du groupe n° 1 : SYSTEXX « Revêtement en verre de grande stabilité dimensionnelle, à vocation fonctionnelle et décorative, disponible en écru ou pré-peint blanc, avec et sans couche de colle activable à l'eau au verso » peut être utilisé sur des plaques de plâtre et des supports de la classe euro A1 ou A2-s1, d0 ayant une masse volumique apparente d'au moins 525kg/m³ et une épaisseur d'au moins 12 mm.
- L'épaisseur du revêtement en verre doit être de ≤ 0,6 mm.
- Le classement du revêtement en verre s'applique aux masses surfaciques de ≤321g/m².
- Le classement s'applique au collage moyennant une colle à dispersion d'emploi courant ayant une quantité d'application humide de ≤ 350 g/m² ou au collage par une couche de colle au verso activable à l'eau.

- Le classement s'applique au revêtement en verre ayant une perte au feu jusqu'à 100g/m².
- Le classement s'applique à l'utilisation sans peinture.

## 4 Restrictions

4.1 Une mise en œuvre du produit en association avec d'autres produits de construction, en particulier avec des isolants présentant des plages de masse volumique apparente autres que celles indiquées au paragraphe 3.3 ci-dessus, peut avoir une incidence négative sur la réaction au feu à tel point que le classement selon le paragraphe 3.2 ne conserve plus sa validité. La résistance au feu en association avec d'autres produits de construction ou d'autres plages de masse volumique apparente ou d'autres plages d'épaisseur doit être démontrée dans le cadre d'une procédure séparée.

4.2 Le classement associé au produit de construction par le présent rapport convient à une déclaration de conformité du fabricant dans le cadre de la procédure de vérification Système 3, relative au marquage CE dans le cadre de la directive de produits de construction.

4.3 Le présent document ne constitue pas d'homologation ou de certification de produit et ne se substitue pas à un éventuel certificat de qualification imposé par la législation nationale en matière de construction.

4.4 Le présent procès-verbal de classement s'applique pour autant que la composition du produit et la structure du produit, les matières premières et le procédé de production et la réglementation de construction ou les bases d'évaluation ne soient pas changés.

Fait à Leipzig, le 01 juillet 2013

| Dr. Ing. P. Nause | Dipl. Phys. G. Brinkmann | M. Claus |
|---|---|---|
| *Directeur de division* | *Directeur du laboratoire* | *Chargé d'affaire* |

Traduction certifiée conforme à l'original.
Fait à Leipzig, le 12 décembre 2013

Heidi Franzheld
Traductrice assermentée

TRADUCTION CERTIFIEE CONFORME DE L'ORIGINAL ALLEMAND VERS LE FRANCAIS


# MFPA Leipzig GmbH

Organisme agréé de contrôle, de surveillance et de certification des produits, des composants et des systèmes de construction

**Ressort III – Sécurité Incendie Bâtiment**
Dr. Ing. Peter Nause

**Equipe de travail 3.1 – Réaction au feu des produits de construction**
Mathias Claus
Tél. : +49 (0) 341 - 6582-125
claus@mfpa-leipzig.de


## PROCÈS-VERBAL DE CLASSEMENT n° KB 3.1/13-180-4

Rapport du classement de la réaction au feu

du 01 juillet 2013
1ère édition

| | |
|---|---|
| Donneur d'ordre : | Vitrulan Textile Glass GmbH<br>Bernecker Strasse 8<br>95509 Marktschorgast |
| Objet de la demande : | Classement de la réaction au feu suivant DIN EN 13501-1:2010 |
| Objet : | Groupe n° 2 : SYSTEXX « Voile de verre pré-peint blanc, avec et sans fibres de polyester, à vocation fonctionnelle et décorative, revêtu au verso d'une colle qui se réactive au contact de l'eau » |
| Date de l'ordre : | 03 juin 2013 |
| Suivi par : | M. Claus |

Le présent procès-verbal de classement comprend 5 pages.


La reproduction du présent procès-verbal n'est autorisée que sous sa forme intégrale, Toute publication – même partielle – demande l'accord écrit préalable de MFPA Leipzig GmbH. Seul le procès verbal sous forme écrite et doté du cachet original et de la signature originale de la personne habilitée à signer fait foi.

Les conditions contractuelles générales (AGB) de la société MFPA Leipzig GmbH sont applicables.



ilac-MRA DAkkS Deutsche Akkreditierungsstelle D-PL-11021-01-00

Laboratoire accrédité par DAkkS GmbH suivant DIN EN ISO/IEC 17025. l'accrédition s'applique exclusivement aux procédures indiquées dans l'acte présent (marqué par *dans ce document) L'acte est consultable sous www.mfpa-leipzig.de.

Organisme agréé de contrôle notifié suivant la loi de construction du pays (SAC 02) et suivant la loi des produits de construction (NB 0800).

Gesellschaft für Materialforschung und Prüfungsanstalt für das Bauwesen Leipzig mbH (MFPA Leipzig GmbH)

Siège social : Hans-Weigel-Str. 2b – 04319 Leipzig/Allemagne
Directeur : Prof. Dr. Ing. Frank Dehn
R.C.: Tribunal d'instance à Leipzig HRB 17719
TVA intracomm. : DE 813200649
Tél.: +49 (0) 341 - 6582-0
Fax: +49 (0) 341 - 6582-135

## 1 Détails du produit de construction classé

D'après les renseignements du donneur d'ordre, le produit de construction à classer est un représentant des produits du groupe 2 : SYSTEXX « Voile de verre pré-peint blanc, avec et sans fibres de polyester, à vocation fonctionnelle et décorative, revêtu au verso d'une colle qui se réactive au contact de l'eau » collé sur toute la surface des plaques de plâtre.

La couleur du revêtement en verre était blanche.

Les échantillons ont été fabriqués sans peinture supplémentaire.

D'après les renseignements du donneur d'ordre, le produit de construction est conforme aux certifications européennes de produits énoncées ci-après : DIN EN 15102:2011.

### 1.1 Caractéristiques des produits de construction classés

Le donneur d'ordre a regroupé les produits dans une famille de produits ayant les caractéristiques identiques.

Tableau 1: Caractéristiques du matériau du représentant des produits du groupe n° 2 SYTEXX retenu par le donneur d'ordre :

| | |
|---|---|
| Epaisseur [mm] | environ 0,4 |
| Masse surfacique [g/m²] | environ 226 |
| Perte au feu [g/m²] | environ 81 |

### 1.2 Configuration d'essais suivant DIN EN 13823

Les échantillons d'une épaisseur de 0,4 mm ont été collés sur des plaques de plâtre d'une épaisseur de 12,5 mm en conformité avec le tableau 1 de la norme DIN EN 13238.

Le représentant du groupe n° 2 SYSTEXX a été collé à la verticale et formant un joint croisé sur sa plaque de plâtre selon la norme DIN EN 13823, section 5.2.2, alinéa e).

## 2 Rapports d'essai et résultats d'essais en appui du présent classement

### 2.1 Rapports d'essai

| Nom du laboratoire | Donneur d'ordre | N° du rapport | Méthode d'essai |
|---|---|---|---|
| MFPA Leipzig GmbH | VITRULAN Textile Glass GmbH | PB3.1/10-064-1 du 29 mars 2010 | DIN EN 13823 |
| MFPA Leipzig GmbH | VITRULAN Textile Glass GmbH | PB3.1/10-408-2 du 23 février 2011 | DIN EN 13823 |
| MFPA Leipzig GmbH | VITRULAN Textile Glass GmbH | PB3.1/10-064-2 du 29 mars 2010 | DIN EN ISO 11925-2 (30s temps d'exposition aux flammes) |
| MFPA Leipzig GmbH | VITRULAN Textile Glass GmbH | PB3.1/10-408-4 du 23 février 2011 | DIN EN ISO 11925-2 (30s temps d'exposition aux flammes) |

### 2.2 Résultats d'essais suivant DIN EN 13823 du représentant retenu du groupe n° 2 SYSTEXX

| Méthode d'essai | Paramètres | Nombre d'essais | Résultats d'essais | |
|---|---|---|---|---|
| | | | Paramètres continus (moyenne) | Exigences remplies (O/N) |
| EN 13823 | Figra $_{0,2\ MJ}$ | 3 | 51 | (-) |
| | Figra $_{0,4\ MJ}$ | 3 | 0 | (-) |
| | LFS < bord | 3 | (-) | O |
| | THR $_{600s}$ [MJ] | 3 | 0,9 | (-) |
| | Smogra [m²/s²] | 3 | 0 | (-) |
| | TSP $_{600s}$ [m²] | 3 | 31 | (-) |
| | Gouttelettes / débris enflammés | 3 | (-) | aucune formation de gouttelettes / débris enflammés |

(-) non applicable

### 2.3 Résultats d'essais suivant DIN EN ISO 11925-2 du représentant retenu du groupe de produits n° 2 SYSTEXX

| Méthode d'essai | Paramètres | Nombre des essais | Résultats d'essais | |
|---|---|---|---|---|
| | | | Paramètres continus (moyenne) | Exigences remplies (O/N) |
| DIN EN ISO 11925-2 temps d'exposition aux flammes es bords et surfaces 30s d'exposition | Fs ≤ 150 mm | 8 | (-) | O |
| | Gouttelettes / débris enflammés | 8 | (-) | aucune formation de gouttelettes / débris enflammés |
| | Inflammation du papier-filtre | 8 | (-) | aucune inflammation |

(-) non applicable

## 3 Classement et domaine d'application

### 3.1 Référentiel du classement

Le présent classement a été fait en conformité avec les paragraphes 11 et 14.1 de la norme DIN EN 13501-1:2010 et de la norme de produit DIN EN 15102:2011.

### 3.2 Classement

Le représentant des produits du groupe n° 2: SYSTEXX « Voile de verre pré-peint blanc, avec et sans fibres de polyester, à vocation fonctionnelle et décorative, revêtu au verso d'une colle qui se réactive au contact de l'eau »

a été classé comme suit par rapport à sa réaction au feu : B

Le classement supplémentaire par rapport à l'émission des fumées est : s1

Le classement supplémentaire par rapport à la formation de gouttelettes enflammées / de débris enflammés est : d0

Le format de classement de la réaction au feu des produits de construction est :

| Réaction au feu | | Opacité des fumées | | | Gouttelettes / débris enflammés | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| B | - | s | 1 | | d | 0 |

à savoir **B – s1, d0**

**Classement de la réaction au feu : B – s1, d0**

### 3.3 Domaine d'application du produit

Le classement indiqué au paragraphe 3.2 ci-dessus s'applique au produit de construction décrit au paragraphe 1 ci-dessus et est valable pour les conditions d'utilisation finale énoncées ci-après :

- Le représentant des produits du groupe n° 2 : SYSTEXX « Voile de verre pré-peint blanc, avec et sans fibres de polyester, à vocation fonctionnelle et décorative, revêtu au verso d'une colle qui se réactive au contact de l'eau » peut être utilisé sur des plaques de plâtre et sur des supports de la classe euro A1 ou A2-s1, d0 ayant une masse volumique apparente d'au moins 525kg/m³ et une épaisseur d'au moins 12 mm.

- L'épaisseur des voiles de verre doit être de ≤ 0,4 mm.
- Le classement des voiles de verre s'applique aux masses surfaciques de ≤226g/m².
- Le classement s'applique au collage par une couche de colle au verso activable à l'eau.
- Le classement s'applique aux voiles de verre ayant une perte au feu jusqu'à 81g/m².

- Le classement s'applique à l'utilisation sans peinture.

## 4 Restrictions

4.1 Une mise en œuvre du produit en association avec d'autres produits de construction, en particulier avec des isolants présentant des plages de masse volumique apparente autres que celles indiquées au paragraphe 3.3 ci-dessus, peut avoir une incidence négative sur la réaction au feu à tel point que le classement selon le paragraphe 3.2 ne conserve plus sa validité. La résistance au feu en association avec d'autres produits de construction ou d'autres plages de masse volumique apparente ou d'autres plages d'épaisseur doit être démontrée dans le cadre d'une procédure séparée.

4.2 Le classement associé au produit de construction par le présent rapport convient à une déclaration de conformité du fabricant dans le cadre de la procédure de vérification Système 3, relative au marquage CE dans le cadre de la directive de produits de construction.

4.3 Le présent document ne constitue pas d'homologation ou de certification de produit et ne se substitue pas à un éventuel certificat de qualification imposé par la législation nationale en matière de construction.

4.4 Le présent procès-verbal de classement s'applique pour autant que la composition du produit et la structure du produit, les matières premières et le procédé de production et la réglementation de construction ou les bases d'évaluation ne soient pas changés.

Fait à Leipzig, le 01 juillet 2013

| Dr. Ing. P. Nause | Dipl. Phys. G. Brinkmann | M. Claus |
|---|---|---|
| *Directeur de division* | *Directeur du laboratoire* | *Chargé d'affaire* |

Traduction certifiée conforme à l'original.
Fait à Leipzig, le 12 décembre 2013

Heidi Franzheld
Traductrice assermentée

TRADUCTION CERTIFIEE CONFORME DE L'ORIGINAL ALLEMAND VERS LE FRANCAIS


# MFPA Leipzig GmbH

Organisme agréé de contrôle, de surveillance et de certification des produits, des composants et des systèmes de construction

**Ressort III – Sécurité Incendie Bâtiment**
Dr. Ing. Peter Nause

**Equipe de travail 3.1 – Réaction au feu des produits de construction**
Mathias Claus
Tél. : +49 (0) 341 - 6582-125
claus@mfpa-leipzig.de


## PROCÈS-VERBAL DE CLASSEMENT n° KB 3.1/13-180-6

Rapport du classement de la réaction au feu

du 01 juillet 2013
1ère édition

| | |
|---|---|
| Donneur d'ordre : | Vitrulan Textile Glass GmbH<br>Bernecker Strasse 8<br>95509 Marktschorgast |
| Objet de la demande : | Classement de la réaction au feu suivant DIN EN 13501-1:2010 |
| Objet : | Groupe n° 3 : SYSTEXX « Revêtement en verre magnétique/voile de verre magnétique blanc, à vocation fonctionnelle et décorative, portant à l'endos une couche magnétique brevetée » |
| Date de l'ordre : | 03 juin 2013 |
| Suivi par : | M. Claus |

Le présent procès-verbal de classement comprend 6 pages.


La reproduction du présent procès-verbal n'est autorisée que sous sa forme intégrale, Toute publication – même partielle – demande l'accord écrit préalable de MFPA Leipzig GmbH. Seul le procès verbal sous forme écrite et doté du cachet original et de la signature originale de la personne habilitée à signer fait foi.

Les conditions contractuelles générales (AGB) de la société MFPA Leipzig GmbH sont applicables.



ilac-MRA DAkkS Deutsche Akkreditierungsstelle D-PL-11021-01-00

Laboratoire accrédité par DAkkS GmbH suivant DIN EN ISO/IEC 17025. l'accrédition s'applique exclusivement aux procédures indiquées dans l'acte présent (marqué par *dans ce document) L'acte est consultable sous www.mfpa-leipzig.de.

Organisme agréé de contrôle notifié suivant la loi de construction du pays (SAC 02) et suivant la loi des produits de construction (NB 0800)

Gesellschaft für Materialforschung und Prüfungsanstalt für das Bauwesen Leipzig mbH (MFPA Leipzig GmbH)

Siège social : Hans-Weigel-Str. 2b – 04319 Leipzig/Allemagne
Directeur : Prof. Dr. Ing. Frank Dehn
R.C.: Tribunal d'instance à Leipzig HRB 17719
TVA interacomm. : DE 813200649
Tél.: +49 (0) 341 - 6582-0
Fax: +49 (0) 341 - 6582-135

## 1 Détails du produit de construction classé

D'après les renseignements du donneur d'ordre, le produit de construction à classer est un représentant des produits du groupe n° 3 : SYSTEXX « Revêtement en verre magnétique/voile de verre magnétique blanc, à vocation fonctionnelle et décorative, portant à l'endos une couche magnétique brevetée » collé par colle à dispersion d'emploi courant sur toute la surface de plaques de plâtre.

La couleur du voile de verre était blanche.

Les échantillons ont été fabriqués sans peinture supplémentaire.

D'après les renseignements du donneur d'ordre, le produit de construction est conforme aux certifications européennes de produits énoncées ci-après : DIN EN 15102:2011.

### 1.1 Caractéristiques des produits de construction classés

Le donneur d'ordre a regroupé les produits dans une famille de produits ayant les caractéristiques identiques.

Tableau 1: Renseignements du donneur d'ordre :

| | |
|---|---|
| Epaisseur [mm] | environ 0,8 |
| Masse surfacique [g/m²] | environ 1675 |
| Perte au feu [g/m²] | environ 216 |

### 1.2 Configuration d'essais suivant DIN EN 13823

Les échantillons d'une épaisseur de 0,8 mm ont été collés sur des plaques de plâtre d'une épaisseur de 12,5 mm en conformité avec le tableau 1 de la norme DIN EN 13238.

Le représentant du groupe n° 3 : SYSTEXX a été collé à la verticale et formant un joint croisé sur sa plaque de plâtre selon la norme DIN EN 13823, section 5.2.2, alinéa e).

## 2 Rapports d'essai et résultats d'essais en appui du présent classement

### 2.1 Rapports d'essai

| Nom du laboratiore | Donneur d'ordre | N° du rapport | Méthode d'essai |
|---|---|---|---|
| MFPA Leipzig GmbH | VITRULAN Textile Glass GmbH | PB3.1/10-201-1 du 23 juin 2010 | DIN EN 13823 |
| MFPA Leipzig GmbH | VITRULAN Textile Glass GmbH | PB3.1/11-383-2 du 15 février 2012 | DIN EN 13823 |
| MFPA Leipzig GmbH | VITRULAN Textile Glass GmbH | PB3.1/10-201-2 du 23 juin 2010 | DIN EN ISO 11925-2 (30s temps d'exposition aux flammes) |
| MFPA Leipzig GmbH | VITRULAN Textile Glass GmbH | PB3.1/11-383-4 du 07 mars 2012 | DIN EN ISO 11925-2 (30s temps d'exposition aux flammes) |

## 2.2 Résultats d'essais suivant DIN EN 13823 du représentant retenu du groupe de produits n° 3 SYSTEXX

| Méthode d'essai | Paramètres | Nombre d'essais | Résultats d'essais | |
|---|---|---|---|---|
| | | | Paramètres continus (moyenne) | Exigences remplies (O/N) |
| EN 13823 | Figra $_{0,2\ MJ}$ | 3 | 100 | (-) |
| | Figra $_{0,4\ MJ}$ | 3 | 98 | (-) |
| | LFS < bord | 3 | (-) | O |
| | THR $_{600s}$ [MJ] | 3 | 2,3 | (-) |
| | Smogra [m²/s²] | 3 | 2 | (-) |
| | TSP$_{600s}$ [m²] | 3 | 35 | (-) |
| | Gouttelettes / débris enflammés | 3 | (-) | aucune formation de gouttelettes / débris enflammés |

(-) non applicable

## 2.3 Résultats d'essais suivant DIN EN ISO 11925-2 du représentant retenu du groupe de produits n° 3 SYSTEXX

| Méthode d'essai | Paramètres | Nombre des essais | Résultats d'essais | |
|---|---|---|---|---|
| | | | Paramètres continus (moyenne) | Exigences remplies (O/N) |
| DIN EN ISO 11925-2 Temps d'exposition aux flammes des bords et surfaces temps d'exposition 30s d'exposition | Fs ≤ 150 mm | 7 | (-) | O |
| | Gouttelettes / débris enflammés | 7 | (-) | aucune formation de gouttelettes / débris enflammés |
| | Inflammation du papier-filtre | 7 | (-) | aucune inflammation |

(-) non applicable

## 3 Classement et domaine d'application

### 3.1 Référentiel du classement

Le présent classement a été fait en conformité avec les paragraphes 11 et 14.1 de la norme DIN EN 13501-1:2010 et de la norme de produit DIN EN 15102:2011.

### 3.2 Classement

Le représentant des produits du groupe n° 3 : SYSTEXX « Revêtement en verre magnétique/voile de verre magnétique blanc, à vocation fonctionnelle et décorative, portant à l'endos une couche magnétique brevetée »

a été classé comme suit par rapport à sa réaction au feu : B

Le classement supplémentaire par rapport à l'émission des fumées est : s1

Le classement supplémentaire par rapport à la formation de gouttelettes enflammées / de débris enflammés est : d0

Le format de classement de la réaction au feu des produits de construction est :

| Réaction au feu | | Opacité des fumées | | | Gouttelettes / débris enflammés | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| B | - | s | 1 | | d | 0 |

à savoir **B – s1, d0**

**Classement de la réaction au feu : B – s1, d0**

### 3.3 Domaine d'application du produit

Le classement indiqué au paragraphe 3.2 ci-dessus s'applique au produit de construction décrit au paragraphe 1 ci-dessus et est valable pour les conditions d'utilisation finale énoncées ci-après :

- Le représentant des produits du groupe n° 3 : SYSTEXX « Revêtement en verre magnétique/voile de verre magnétique blanc, à vocation fonctionnelle et décorative, portant à l'endos une couche magnétique brevetée » peut être utilisé sur des plaques de plâtre et sur des supports de la classe euro A1 ou A2-s1, d0 ayant une masse volumique apparente d'au moins 525 kg/m³ et une épaisseur d'au moins 12 mm.
- L'épaisseur des voiles de verre doit être de ≤ 0,8 mm.
- Le classement du revêtement en verre magnétique / voile de verre magnétique s'applique aux masses surfaciques de ≤ 1675 g/m².

- Le classement s'applique au collage moyennant une colle d'emploi courant pour revêtement mural ayant une quantité d'application humide de ≤ 310 g/m².
- Le classement s'applique au revêtement en verre magnétique / voile de verre magnétique ayant une perte au feu jusqu'à 216 g/m².
- Le classement s'applique à l'utilisation sans peinture.

## 4 Restrictions

4.1 Une mise en œuvre du produit en association avec d'autres produits de construction, en particulier avec des isolants présentant des plages de masse volumique apparente autres que celles indiquées au paragraphe 3.3 ci-dessus, peut avoir une incidence négative sur la réaction au feu à tel point que le classement selon le paragraphe 3.2 ne conserve plus sa validité. La résistance au feu en association avec d'autres produits de construction ou d'autres plages de masse volumique apparente ou d'autres plages d'épaisseur doit être démontrée dans le cadre d'une procédure séparée.

4.2 Le classement associé au produit de construction par le présent rapport convient à une déclaration de conformité du fabricant dans le cadre de la procédure de vérification Système 3, relative au marquage CE dans le cadre de la directive de produits de construction.

4.3 Le présent document ne constitue pas d'homologation ou de certification de produit et ne se substitue pas à un éventuel certificat de qualification imposé par la législation nationale en matière de construction.

4.4 Le présent procès-verbal de classement s'applique pour autant que la composition du produit et la structure du produit, les matières premières et le procédé de production et la réglementation de construction ou les bases d'évaluation ne soient pas changés.

Fait à Leipzig, le 01 juillet 2013

| Dr. Ing. P. Nause | Dipl. Phys. G. Brinkmann | M. Claus |
|---|---|---|
| *Directeur de division* | *Directeur du laboratoire* | *Chargé d'affaire* |

Traduction certifiée conforme à l'original.
Fait à Leipzig, le 12 décembre 2013

Heidi Franzheld
Traductrice assermentée

Öffentlich bestellte und allgemein beeidigte Übersetzerin für die englische und französische Sprache
Heidi Franzheld
Breitenfelder Str. 31
04155 Leipzig

# MFPA Leipzig GmbH

Organisme de contrôle, de surveillance et de certification pour matériaux de construction, produits et systèmes de construction

**Division III – Sécurité incendie bâtiment**
Dipl.-Ing. Sebastian Hauswaldt

**Équipe de travail 3.1 – Comportement au feu des produits de construction**
Mathias Claus
Téléphone +49 (0) 341 - 6582-125
claus@mfpa-leipzig.de


## Procès-verbal de classement N° KB 3.1/14-136-3

Procès-verbal de classement du comportement au feu

En date du 1er juillet 2014
1ère version

| | |
|---|---|
| Demandeur : | Vitrulan Textile Glass GmbH<br>Bernecker Straße 8<br>95509 Marktschorgast |
| Objet de la demande : | Classement du comportement au feu selon DIN EN 13501-1:2010-01* |
| Objet : | Groupe 8 : « Voile à base de cellulose de grande stabilité dimensionnelle, à vocation fonctionnelle et décorative, pré-peint blanc, avec ou sans couche de colle activable à l'eau au verso » |
| Date de la demande : | 18/06/2014 |
| Suivi par : | M. Claus |

Le présent procès-verbal de classement comporte 5 pages.


La représentation du présent procès-verbal n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Toute publication, même partielle, requiert l'accord écrit préalable de la société MFPA Leipzig GmbH. Seul le procès-verbal en allemand et sous forme écrite avec le cachet original et la/les signature(s) originale(s) de la/des personne(s) habilitée(s) à signer fait foi.

Les conditions contractuelles générales (AGB) de la société MFPA Leipzig GmbH s'appliquent.



ilac-MRA DAkkS Deutsche Akkreditierungsstelle D-PL-11021-01-00

Laboratoire d'essai accrédité par la société DAkkS GmbH selon la norme DIN EN ISO/CEI 17025. L'accréditation s'applique aux procédures d'essai mentionnées dans le document (indiqué par un * dans ce document). Le document peut être consulté en ligne sur www.mfpa-leipzig.de.
PUZ, organisme accrédité selon les règlements de construction (SAC 02) et notifié selon la loi sur les produits de construction (NB 0800).

Gesellschaft für Materialforschung und Prüfungsanstalt für das Bauwesen Leipzig mbH (MFPA Leipzig GmbH)

Siège : Hans-Weigel-Str. 2b – 04319 Leipzig/Allemagne
Directeur : Prof. Dr.-Ing. Frank Dehn
RC : Tribunal d'instance Leipzig HRB 17719
TVA intracomm. : DE 813200649
Tél. : +49 (0) 341 - 6582-0
Fax : +49 (0) 341 - 6582-135

# 1 Détails sur le produit de construction classé

## 1.1 Généralités

Selon les indications fournies par le demandeur, le représentant de la gamme de produits du groupe 8 : « Voile à base de cellulose de grande stabilité dimensionnelle, à vocation fonctionnelle et décorative, pré-peint blanc, avec ou sans couche de colle activable à l'eau au verso » compte parmi les revêtements muraux à vocation décorative. Ce produit de construction, selon les indications du demandeur, fait l'objet de la norme européenne harmonisée DIN EN 15102:2011-12.

## 1.2 Description

Le représentant de la gamme de produits du groupe 8 est décrit comme suit.

Selon les indications fournies par le demandeur, il s'agit d'un représentant de la gamme de produits du groupe 8 : « Voile à base de cellulose de grande stabilité dimensionnelle, à vocation fonctionnelle et décorative, pré-peint blanc, avec ou sans couche de colle activable à l'eau au verso », collé sur des plaques de plâtre cartonnées.

La couleur du représentant de la gamme de produits était blanche.

Le demandeur indique les caractéristiques correspondantes du représentant de la gamme de produits.

- Voile à base de cellulose :
  - Grammage : (145 ± 10) g/m²
  - Colle (pré-appliquée) : (15 ± 5) g/m²
  - Épaisseur : 0,26 mm env.
  - Perte au feu : 136 g/m² env.

## 1.3 Montage pour les essais selon DIN EN 13823

Les échantillons d'une épaisseur de 0,26 mm ont été collés sur des plaques de plâtre cartonnées d'une épaisseur de 12,5 mm selon DIN EN 13238, tableau 1.

Le représentant de la gamme de produits du groupe 8 : « Voile à base de cellulose de grande stabilité dimensionnelle, à vocation fonctionnelle et décorative, pré-peint blanc, avec ou sans couche de colle activable à l'eau au verso » a été collé à la verticale, en réalisant un joint vertical selon la norme DIN EN 15102:2011-12, annexe B, chapitre B.3, tableau B.2, ligne 3 ainsi que selon la norme DIN EN 13823, chapitre 5.2.2, couche e) sur l'aile large de l'éprouvette.

## 2 Rapport d'essais et résultats des essais en appui du présent classement

### 2.1 Rapports

| Nom du laboratoire | Demandeur | Numéro du rapport d'essais | Méthode d'essai |
|---|---|---|---|
| MFPA Leipzig GmbH | Vitrulan Textile Glass GmbH | PB3.1/14-136-1 du 03/06/2014 | DIN EN 13823 |
| MFPA Leipzig GmbH | Vitrulan Textile Glass GmbH | PB3.1/14-136-2 du 03/06/2014 | DIN EN ISO 11925-2 (réaction au feu/exposition 30 s) |

### 2.2 Résultats

| Méthode d'essai | Paramètres | Nombre d'essais | Résultats des essais | |
|---|---|---|---|---|
| | | | Paramètres continus (moyenne) | Exigences remplies (oui/non) |
| DIN EN 13823 | FIGRA $_{0,2\ MJ}$ | 3 | 114 | (-) |
| | FIGRA $_{0,4\ MJ}$ | 3 | 64 | (-) |
| | LFS < bord de l'éprouvette | 3 | (-) | oui |
| | $THR_{600s}$ [MJ] | 3 | 1,4 | (-) |
| | SMOGRA [$m^2/s^2$] | 3 | 0 | (-) |
| | $TSP_{600s}$ [$m^2$] | 3 | 24 | (-) |
| | Gouttelettes/particules enflammées | 3 | (-) | Pas de gouttelettes/particules enflammées |
| DIN EN ISO 11925-2 | Fs ≤ 150 mm | 8 | (-) | oui |
| | Gouttelettes/particules enflammées | 8 | (-) | Pas de gouttelettes/particules enflammées |
| | Inflammation du papier-filtre | 8 | (-) | Pas d'inflammation |

(-) non applicable

## 3 Classement et domaine d'application

### 3.1 Référence

Le présent classement a été prononcé conformément aux chapitres 11 et 14.1 de la norme DIN EN 13501-1:2010-01 ainsi que de la norme de produit DIN EN 15102:2011-12.

### 3.2 Classement

Le représentant de la gamme de produits du groupe 8 : « Voile à base de cellulose de grande stabilité dimensionnelle, à vocation fonctionnelle et décorative, pré-peint blanc, avec ou sans couche de colle activable à l'eau au verso » est classé comme suit par rapport à son comportement au feu : B

Le classement supplémentaire par rapport à l'émission de fumées est : s1

Le classement supplémentaire par rapport aux gouttelettes/particules enflammées est : d0

Le format du classement du comportement au feu des produits de construction est :

| Comportement au feu | | Émission de fumées | | | Gouttelettes/particules enflammées | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| B | - | s | 1 | | d | 0 |

soit **B – s1, d0**

**Classement du comportement au feu : B – s1, d0**

### 3.3 Domaine d'application du produit

Le classement au chapitre 3.2 s'applique au produit de construction décrit au chapitre 1 et est valable pour des conditions suivantes d'utilisation finale :

- Représentant de la gamme de produits du groupe 8 : « Voile à base de cellulose de grande stabilité dimensionnelle, à vocation fonctionnelle et décorative, pré-peint blanc, avec ou sans couche de colle activable à l'eau au verso » peut être utilisé sur plaques de plâtre cartonnées et sur des supports conformes aux Euroclasses A1 ou A2-s1, d0 d'une masse volumique apparente d'au moins 525 kg/m³ et d'une épaisseur minimale de 12 mm.
- L'épaisseur du voile à base de cellulose doit être ≤ 0,26 mm.
- Le classement pour le voile à base de cellulose s'applique à un grammage ≤ (145 ± 10) g/m².
- Le classement s'applique à la couche adhésive au verso dont la quantité appliquée est ≤ (15 ± 5) g/m².
- Le classement s'applique au voile à base de cellulose présentant une perte au feu jusqu'à 136 g/m².

## 4 Restrictions

4.1 Une mise en œuvre du produit, en association avec d'autres produits de construction, en particulier avec des matériaux isolants de plages de masse volumique apparente autres que celles indiquées au chapitre 3.3, peut avoir une incidence négative sur le comportement au feu à tel point que le classement selon le chapitre 3.2 ne conserve plus sa validité. Le comportement au feu en association avec d'autres produits de construction ou d'autres plages de masse volumique apparente ou encore d'autres plages d'épaisseur doit être démontré et attesté dans le cadre d'une procédure séparée.

4.2 Le classement attribué au produit de construction dans le présent procès-verbal convient pour une déclaration du fabricant en vue de la conformité de la méthode de détection Système 3 avec un marquage CE dans le cadre du règlement des produits de construction.
Le fabricant a présenté une déclaration qui a été jointe aux documents. Cette déclaration confirme que la version de produit ne contient ni processus, procédés ou opérations spécifiques (par ex. aucune addition de substances ignifuges, limitation de composants organiques ou additions de charges) pour améliorer le comportement au feu en vue d'obtenir le classement ciblé. Par conséquent, le fabricant a conclu que le système 3 de la procédure de conformité est approprié.
C'est pourquoi l'organisme de contrôle n'a joué aucun rôle dans la sélection des échantillons bien que l'organisme de contrôle tienne à disposition des références appropriées, provenant du fabricant, pour le suivi des analyses d'échantillons effectuées.

4.3 Le présent document ne constitue pas d'homologation ou de certification du produit et ne remplace pas un certificat éventuellement imposé par la législation allemande en matière de construction (règlement en matière de construction du Land).

4.4 Le présent procès-verbal de classement est valable jusqu'à modification de la composition et/ou de la structure du produit, des matériaux de base ou du processus de production ainsi que des dispositions en matière de construction et/ou des bases d'évaluation.

Fait à Leipzig, le 1er juillet 2014

| | | |
|---|---|---|
| Dipl.-Ing. S. Hauswaldt<br>*Chef de division* | Dipl.-Ing. (FH) J. Dahncke<br>*Chef de laboratoire* | M. Claus<br>*Responsable du suivi* |

TRADUCTION CERTIFIEE CONFORME DE L'ORIGINAL ALLEMAND VERS LE FRANCAIS


# MFPA Leipzig GmbH

Organisme agréé de contrôle, de surveillance et de certification des produits, des composants et des systèmes de construction

**Ressort III – Sécurité Incendie Bâtiment**
Dr. Ing. Peter Nause

**Equipe de travail 3.1 – Réaction au feu des produits de construction**
Mathias Claus
Tél. : +49 (0) 341 - 6582-125
claus@mfpa-leipzig.de


## PROCÉS VERBAL DE CLASSEMENT
## N° KB 3.1/13-180-11

Rapport du classement de la réaction au feu

du 20 août 2013
1ère édition

| | |
|---|---|
| Donneur d'ordre : | Vitrulan Textile Glass GmbH<br>Bernecker Strasse 8<br>95509 Marktschorgast |
| Objet de la demande : | Classement de la réaction au feu suivant DIN EN 13501-1:2010 |
| Objet : | Groupe n° 5 : SYSTEXX « Tissu en fibre de verre destiné au revêtement mural décoratif et fonctionnel, doté d'un contrecollage en polyester d'insonorisation, non-coloré » |
| Date de l'ordre : | 03 juin 2013 |
| Suivi par : | M. Claus |

Le présent rapport de classement comprend 5 pages.


La reproduction du présent rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Toute publication – même partielle – demande l'accord écrit préalable de MFPA Leipzig GmbH. Seul le procès verbal sous forme écrite et doté du cachet original et de la signature originale de la personne habilitée à signer fait fois.

Les conditions contractuelles générales (AGB) de la société MFPA Leipzig GmbH sont applicables.



ilac-MRA DAkkS Deutsche Akkreditierungsstelle D-PL-11021-01-00

Laboratoire agrée par DAkkS GmbH suivant DIN EN ISO/IEC 17025. l'accrédition s'applique exclusivement aux procédures indiquées dans l'acte présent (marqué par °dans ce document). L'acte est consultable sous www.mfpa-leipzig.de.

Organisme agrée de contrôle suivant la loi de construction du pays (SAC 02) et suivant la loi des produits de construction (NB 0800).

Gesellschaft für Materialforschung und Prüfungsanstalt für das Bauwesen Leipzig mbH (MFPA Leipzig GmbH)

| | |
|---|---|
| Siège social : | Hans-Weigel-Str. 2b – 04319 Leipzig/Allemagne |
| Directeur : | Prof. Dr. Ing. Frank Dehn |
| R.C.: | Tribunal d'instance à Leipzig HRB 17719 |
| n° VAT : | DE 813200649 |
| Tél.: | +49 (0) 341 - 6582-0 |
| Fax: | +49 (0) 341 - 6582-135 |

## 1 Détails du produit de construction classé

D'après les renseignements du donneur d'ordre, le produit de construction à classer est un représentant des produits du groupe 5 : SYSTEXX « Tissu en fibres de verre destiné au revêtement mural décoratif et fonctionnel, doté d'un contrecollage en polyester d'insonorisation, non-coloré » lequel a été collé avec une colle de tissu d'emploi courant sur toute la surface des plaques en placoplâtre.

La couleur du tissu en fibre de verre était blanche.

Les éprouvettes ont été fabriquées sans peinture supplémentaire.

D'après les renseignements du donneur d'ordre, le produit de construction est conforme aux certifications européennes de produits énoncées ci-après : DIN EN 15102:2011.

### 1.1 Caractéristiques des produits de constructions classés

Le donneur ordre a regroupé les produits dans une famille de produits ayant les caractéristiques identiques.

Tableau 1: Renseignements du donneur d'ordre :

| | |
|---|---|
| Epaisseur [mm] | 2,9 ± 10% |
| Masse surfacique [g/m²] | 609 ± 10% |
| Perte au feu [g/m²] | 365 ± 10% |

### 1.2 Configuration d'essais suivant DIN EN 13823

Les éprouvettes ont été collées ayant une épaisseur de 3 mm sur des plaques en placoplâtre ayant une épaisseur de 12,5 mm en conformité avec le tableau 1 de la norme DIN EN 13238.

Le représentant du groupe n° 5 SYSTEXXX a été collé sur sa plaque de support en placoplâtre en position verticale formant un joint croisé conforme à la norme DIN EN 13823, section 5.2.2, paragraphe e).

## 2 Rapports d'essai et résultats d'essais en appui du présent classement

### 2.1 Rapports d'essai

| Nom du laboratoire | Donneur d'ordre | N° du rapport d'essais | Méthode d'essai |
|---|---|---|---|
| MFPA Leipzig GmbH | VITRULAN Textile Glass GmbH | PB3.1/13-180-8 du 31 juillet 2013 | DIN EN 13823 |
| MFPA Leipzig GmbH | VITRULAN Textile Glass GmbH | PB3.1/13-180-9 du 31 juillet 2013 | DIN EN ISO 11925-2 (30s temps d'exposition aux flammes) |

### 2.2 Résultats d'essais suivant DIN EN 13823 du représentant retenu du groupe de produit n° 5 SYSTEXX

| Méthode d'essai | Paramètres | Nombre d'essais | Résultats d'essais | |
|---|---|---|---|---|
| | | | Paramètres continus (moyenne) | Exigences remplies (O/N) |
| EN 13823 | Figra $_{0,2\ MJ}$ | 3 | 113 | (-) |
| | Figra $_{0,4\ MJ}$ | 3 | 105 | (-) |
| | LFS < bord | 3 | (-) | O |
| | THR $_{600s}$ [MJ] | 3 | 2,0 | (-) |
| | Smogra [m²/s²] | 3 | 0 | (-) |
| | TSP $_{600s}$ [m²] | 3 | 38 | (-) |
| | Gouttelettes / débris enflammés | 3 | (-) | aucune formation de gouttelettes / débris enflammés |

(-) non applicable

### 2.3 Résultats d'essais suivant DIN EN ISO 11925-2 du représentant retenu du groupe de produit n° 5 SYSTEXX

| Méthode d'essai | Paramètres | Nombre des essais | Résultats d'essais | |
|---|---|---|---|---|
| | | | Paramètres continus (moyenne) | Exigences remplies (O/N) |
| DIN EN ISO 11925-2 temps d'exposition aux flammes 30s | Fs ≤ 150 mm | 8 | (-) | O |
| | Gouttelettes / débris enflammés | 8 | (-) | aucune formation de gouttelettes / débris enflammés |
| | Inflammation du papier-filtre | 8 | (-) | aucune inflammation |

(-) non applicable

## 3 Classement et domaine d'application

### 3.1 Référentiel du classement

Le présent classement a été fait en conformité avec les paragraphes 11 et 14.1 de la norme DIN EN 13501-1:2010 et de la norme de produit DIN EN 15102:2011.

### 3.2 Classement

Le représentant des produits du groupe n° 5 : SYSTEXX « Tissu en fibre de verre destiné au revêtement mural décoratif et fonctionnel, doté d'un contrecollage en polyester d'insonorisation, non-coloré »

a été classé comme suit par rapport à sa réaction au feu : B

Le classement supplémentaire par rapport à l'émission des fumées est : s1

Le classement supplémentaire par rapport à la formation de gouttelettes enflammées / de débris enflammé est : d0

Le format de classement de la réaction au feu des produits de construction est :

| Réaction au feu | | Opacité des fumées | | | Gouttelettes / débris enflammés | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| B | - | s | 1 | | d | 0 |

à savoir **B – s1, d0**

**Classement de la réaction au feu : B – s1, d0**

### 3.3 Domaine d'application du produit

Le classement indiqué au paragraphe 3.2 ci-dessus s'applique au produit de construction décrit au paragraphe 1 ci-dessus et est valable pour les conditions d'utilisation finale énoncées ci-après :

- Le représentant des produits du groupe n° 5 : SYSTEXX « Tissu en fibre de verre destiné au revêtement mural décoratif et fonctionnel, doté d'un contrecollage en polyester d'insonorisation, non-coloré » peut être utilisé sur les plaques en placoplâtre et sur les supports de la classe euro A1 ou A2-s1, d0 ayant une densité brute d'au moins 525 kg/m³ et une épaisseur d'au moins 12 mm.
- L'épaisseur du tissu en fibre de verre doit être de ≤ 2,9 ± 10% mm.
- Le classement du tissu en fibre de verre s'applique aux masses surfaciques de ≤ 609 ± 10% g/m².
- Le classement du collage moyennant une colle de tissu d'emploi courant ayant une quantité d'application humide de ≤ 350 g/m².
- Le classement s'applique au tissu en fibre de verre ayant une perte au feu jusqu'à 365 ± 10% g/m²
- Le classement s'applique à l'utilisation sans peinture.

## 4 Restrictions

4.1 Une mise en œuvre du produit en association avec d'autres produits de construction, particulièrement avec les produits de calorifugeage ayant des gammes de densité brute autres que celles indiquées au paragraphe 3.3 ci-dessus, peut avoir une incidence négative sur la réaction au feu à tel point que le classement selon le paragraphe 3.2 ne conserve plus sa validité. La résistance au feu en association avec d'autres produits de construction ou d'autres plages de densité brute ou d'autres plages d'épaisseur doit être démontrée dans le cadre d'une procédure séparée.

4.2 Le présent document ne constitue pas d'homologation ou de certification de produit et ne se substitue pas à un éventuel certificat de qualification imposé par la législation nationale en matière de construction.

4.3 Le présent procès verbal de classement s'applique pour autant que la composition du produit et la structure du produit, les matières premières et le procédé de production et la réglementation de construction et les bases d'évaluation ne soient pas changés.

Fait à Leipzig, le 20 août 2013

| Dr. Ing. P. Nause | Dipl. Phys. G. Brinkmann | M. Claus |
|---|---|---|
| *Directeur de division* | *Directeur du laboratoire* | *Chargé d'affaire* |

Traduction certifiée conforme à l'original.
Fait à Leipzig, le 07 octobre 2013

Öffentlich bestellte und allgemein beeidigte Dolmetscherin und Übersetzerin für die englische und französische Sprache
Heidi Franzheld
Breitenfelder Str. 31
04155 Leipzig

**TRADUCTION CERTIFIÉE CONFORME DE L'ALLEMAND**

**Prüfinstitut Hoch**
Lerchenweg 1
D-97650 Fladungen
Tél. : +(0)9778-7480-200
hoch.fladungen@t-online.de
www.brandverhalten.de

*[Logo de l'institut]*

Prüfinstitut für das Brandverhalten von Bauprodukten, Dipl.-Ing. (FH) Andreas Hoch
Bauaufsichtlich anerkannte Prüf-, Überwachungs- und Zertifizierungsstelle
*[Institut de contrôle pour la réaction au feu de produits de construction, Ingénieur civil diplômé (FH) Andreas Hoch*
*Organisme de contrôle, de surveillance et de certification agréé par le Service de supervision des travaux de construction]*

# KB-Hoch-171107-4
# RAPPORT DE CLASSEMENT
## Classement de réaction au feu selon la norme DIN EN 13501-1[1)]

| | |
|---|---|
| **À la demande de :** | **Vitrulan Textile Glass GmbH**<br>Bernecker Straße 8<br>D-95509 Marktschorgast<br>Allemagne |
| **Référence produit :** | **« GG 904 FP »** et<br>**« GV OP 230 FP »** |
| Description : | Revêtement mural à vocation décorative sous forme de rouleaux ; représentant du groupe de produits 9 du fabricant : Toiles A2 et voiles A2 de grande stabilité dimensionnelle, ignifuges, à vocation fonctionnelle et décorative, disponibles en blanc ; intégrant des produits retardateurs de flamme acceptés par OEKO-TEX®. |
| **Classement :** | **A2 – s1,d0** |

Ce rapport comporte 6 pages.
Pour des questions d'ordre juridique, seule la version allemande fait foi.

INSTITUT DE CONTRÔLE, DE SURVEILLANCE ET DE CERTIFICATION AGRÉÉ

*[Logo Hoch Fladungen]*

[1] DIN EN 13501-1:2010-01

## 1. Introduction

Le présent rapport de classement de réaction au feu définit le classement attribué aux produits de construction précités, conformément aux procédures données dans la norme DIN EN 13501-1.

## 2. Description du produit de construction

La description complète du produit figure dans les rapports d'essais listés au point 3.1, en appui du classement. Le produit a été testé en observant les paramètres suivants :

| **« GG 904 FP » (toile A2)** | |
|---|---|
| Épaisseur totale | ≈ 0,75 mm |
| Grammage testé | ≈ 0,516 kg/m² |
| Poids nominal de toile brute<br>Poids d'apprêt nominal | ≈ 0,225 kg/m² (± 15%)<br>≈ 0,275 kg/m² |

| **« GV OP 230 FP » (voile A2)** | |
|---|---|
| Épaisseur totale | ≈ 0,45 mm |
| Grammage testé | ≈ 0,235 kg/m² |
| Poids nominal de voile brut<br>Poids d'apprêt nominal | ≈ 0,045 kg/m² (± 15%)<br>≈ 0,185 kg/m² |

INSTITUT DE CONTRÔLE, DE SURVEILLANCE ET DE CERTIFICATION AGRÉÉ
*[Logo Hoch Fladungen]*

Selon les indications du fabricant, il s'agit de produits classés dans le groupe 9 (groupe propriétaire) : « Toiles A2 et voiles A2 de grande stabilité dimensionnelle, ignifuges, à vocation fonctionnelle et décorative, disponibles en blanc ; intégrant des produits retardateurs de flamme acceptés par OEKO-TEX® ».

Selon les indications du fabricant, les produits satisfont aux exigences de la norme européenne de produits DIN EN 15102:2011-12[a].

[a] Revêtements muraux à vocation décorative – sous forme de rouleaux et de panneaux ; version allemande EN 15102:2007+A1:2011

## 3. Rapports d'essais et résultats d'essais en appui du présent classement

### 3.1. Rapports d'essais

| Nom du laboratoire | Nom du demandeur | Méthode d'essai | N° du rapport d'essai |
|---|---|---|---|
| Prüfinstitut Hoch | **Vitrulan Textile Glass GmbH**<br>Bernecker Straße 8<br>D-95509 Marktschorgast | DIN EN ISO 1716<br>(Détermination du pouvoir calorifique supérieur) | PB-Hoch-171105<br>PB-Hoch-180164 |
| | | DIN EN 13823<br>(SBI) [*Objet Isolé en Feu OIF*] | PB-Hoch-171106<br>PB-Hoch-180165 |

### 3.2. Résultats d'essais

| Méthode d'essai | Paramètres | Nombre d'épreuves | Résultats des essais (Moyenne) | Valeurs limites selon DIN EN 13501-1 |
|---|---|---|---|---|
| DIN EN 13823 | $FIGRA_{0,2MJ}$ | 3 | 8,53 W/s | ≤ 120 W/s classe A2<br>≤ 120 W/s classe B |
| | $FIGRA_{0,4MJ}$ | | 0,00 W/s | ≤ 250 W/s classe C<br>≤ 750 W/s classe D |
| | $THR_{600s}$ | | 0,82 MJ | ≤ 7,5 MJ classe A2<br>≤ 7,5 MJ classe B<br>≤ 15 MJ classe C |
| | SMOGRA | | 0,00 m²/s² | s1 : ≤ 30 m²/s²<br>s2 : ≤ 180 m²/s² |
| | $TSP_{600s}$ | | 18,32 m² | s1 : ≤ 50 m²<br>s2 : ≤ 200 m² |
| | FDP | | d0 | d0 : non enflammé |
| | LSF | | exigences remplies | Bord de l'éprouvette non atteint |

**Remarques :**

| | |
|---|---|
| $FIGRA_{0,2MJ}$ | Accélération de la production énergétique [W/s] à atteinte de la valeur seuil THR 0,2 MJ |
| $FIGRA_{0,4MJ}$ | Accélération de la production énergétique [W/s] à atteinte de la valeur seuil THR 0,4 MJ |
| $THR_{600s}$ | Dégagement thermique total durant les 600 premières secondes d'application de la flamme [MJ] |
| SMOGRA | Accélération de la production de fumée [m²/s²] |
| $TSP_{600s}$ | Émission de fumée totale durant les 600 premières secondes d'application de la flamme [m²] |
| LSF | Propagation de flamme latérale jusqu'au bord extérieur de la grande section d'échantillon |
| FDP | Gouttelettes/particules enflammées durant les 600 premières secondes d'application de la flamme [s] |

**Tableau 1 :** Résultats des essais SBI [*Objet Isolé en Feu OIF*]

INSTITUT DE CONTRÔLE, DE SURVEILLANCE ET DE CERTIFICATION AGRÉÉ

*[Logo Hoch Fladungen]*

| Méthode d'essai | Matériau | Résultats | Valeurs limites selon DIN EN 13501-1 |
|---|---|---|---|
| DIN EN ISO 1716 | Revêtement mural et colle (∑ des valeurs individuelles des composants non substantiels externes) | 1,638 MJ/m² | PCS ≤ 4,0 MJ/m² [b)] |
| | PCS (pour le produit global) | 2,844 MJ/kg | PCS ≤ 3,0 MJ/kg [e)] |

a) Pour des produits de construction homogènes et des composants substantiels de produits de construction non homogènes.
b) Pour tout composant non substantiel externe de produits de construction non homogènes.
c) Alternativement, un composant non substantiel externe peut avoir un PCS ≤ 2,0 MJ/m², à condition que le produit remplisse les critères suivants de la norme EN 13823:FIGRA ≤ 20 W/s et LFS < bord de l'éprouvette et $THR_{600s}$ ≤ 4,0 MJ et s1 et d0.
d) Pour tout composant non substantiel interne de produits de construction non homogènes.
e) Pour le produit dans son ensemble.

**Explications relatives au tableau :**
PCS : pouvoir calorifique supérieur brut (valeur calorifique) [MJ/kg ou MJ/m²]

**Tableau 2 :** Résultats des essais de détermination de la valeur calorifique

INSTITUT DE CONTRÔLE, DE SURVEILLANCE ET DE CERTIFICATION AGRÉÉ
*[Logo Hoch Fladungen]*

## 4. Classement et domaine d'application

### 4.1. Classement

Le classement est prononcé suivant la norme DIN EN 13501-1:2007, alinéa 11.

| Comportement au feu | | Production de fumées | | | Gouttelettes/particules enflammées | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **A2** | **-** | **s** | **1** | **,** | **d** | **0** |
| **Classement : A2 – s1,d0** | | | | | | |

4.2. Domaine d'application

Le classement indiqué au point 4.1 n'est valable que pour le produit de construction cité à la page 1 et décrit en détail au point 2, pour les applications finales suivantes :
- Pose aux murs et plafonds tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Le présent classement est valable pour les conditions d'utilisation finales suivantes :
- Le produit doit être posé directement sur des plaques de plâtre et des supports de la classe A1 ou A2-s1,d0, d'une épaisseur ≥ 12 mm et d'une masse volumique apparente ≥ 525 kg/m³.
- Il convient d'utiliser la colle pour toiles à base de silicate « Silikatgewebekleber » du demandeur. Une quantité d'application de maximum 200 g/m³ doit être respectée.

## 5. Limitations

5.1. Durée de validité

Le présent rapport de classement perd sa validité si les critères de classement selon la norme DIN EN 13501-1 changent ou sont complétés, ou à modification de la composition du produit ou de la structure du produit.
Si un contrôle continu de la réaction au feu n'est pas effectué par le fabricant, le présent rapport de classement perd sa validité à chaque modification du processus de production, de l'environnement de production, des matériaux de base ou des sous-traitants des composants. Dans ce cas, la réaction au feu doit être de nouveau attestée.

5.2. Remarques

Une mise en œuvre du produit, en association avec d'autres matériaux de construction, d'autres distances, fixations, formations/assemblages de joints, plages d'épaisseurs ou de masses volumiques apparentes que ceux mentionnés au point 2, peut avoir une influence négative sur la réaction au feu à tel point que le classement au point 4.1 ne conserve plus sa validité. La réaction au feu d'autres paramètres que ceux ci-dessus mentionnés doit être démontrée et attestée dans le cadre d'une procédure séparée.

Le présent rapport de classement ne remplace pas une éventuelle certification imposée par la législation allemande en matière de construction et/ou par les autorités d'inspection de la construction.

INSTITUT DE CONTRÔLE, DE SURVEILLANCE ET DE CERTIFICATION AGRÉÉ
*[Logo Hoch Fladungen]*

Le présent rapport de classement peut être publié ou reproduit sans consentement préalable de l'institut de contrôle Hoch uniquement durant la période de validité et à condition qu'aucune modification n'ait été apportée à la forme et au contenu.

**Le présent document n'est pas une homologation ni une certification du produit.**

Fait à Fladungen, le 12/12/2018

INSTITUT DE CONTRÔLE, DE SURVEILLANCE ET DE CERTIFICATION AGRÉÉ
*[Logo Hoch Fladungen]*

Chargé du dossier

*[Signature]*

(Dipl.-NanoSc. Christoph Glotzbach)

Chef du laboratoire d'essais

*[Signature]*

(Dipl.-Ing (FH) Andreas Hoch)

*En qualité de traductrice assermentée et agréée pour la langue française en Bavière, je soussignée, Andrea Hechtl, certifie conforme et intégrale la présente traduction du document établi en langue allemande et anglaise, présenté sous forme de scan. Seul le contenu allemand a été traduit.*

*Fait à Kühried, le 20 juin 2019*

A. Hechtl

Öffentlich bestellte und beeidigte Übersetzerin für die französische Sprache
ANDREA HECHTL